

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAIGNAC  
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 28 Octobre à 19 Heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MASSIAS Michel, Maire.**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11  
Nombre de conseillers municipaux présents: 6  
Nombre de procurations : 2**

**Liste des présents : Michel MASSIAS, Christian SIUTAT, Laëtitia LUBIATO, Aude BIRBA, Emmanuel BOURREZ, Romuald CHAGNEAU.**

**Date de convocation du Conseil Municipal: 21.10.2021**

**Absents excusés:**

**Corinne PAQUES excusée**

**Michel ZANARDO donne procuration à Michel MASSIAS**

**Vincent GRAFTE donne procuration à Christian SIUTAT**

**Barbara COLIN excusée**

**Frédéric PICQ excusé**

**SECRETAIRE DE SEANCE: Christian SIUTAT**

---

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30.09.2021**

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du 30/09/2021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

ADOpte le procès-verbal établi suite à la séance du Conseil Municipal du 30/09/2021.

**2. Demande de subvention pour activité extra scolaire**

Mr le Maire indique que quatre familles daignacaises ont fait une demande de subvention pour l'activité extra scolaire de leur(s) enfant(s) :

- Mme Ferrière pour ses fils Lucas et Martin
- Mme Lubiato pour son fils Mathis
- Mme Jeantieu pour sa fille Emma
- Mr Cazaban pour ses enfants Jules et Lucie.
- Mr Picq pour son fils Evan
- Mr Lacroix pour sa fille Erika
- Mme Voineson pour son fils Quentin

Toutes les factures acquittées ont été fournies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 50 euros par enfant à chacune de ces familles pour la saison 2021-2022.

### **3. Taxe habitation logement vacants :**

Mr le Maire explique que la CALI va mettre en place une taxe d'habitation sur les logements non occupés.

Si nous prenons une délibération municipale, nous pourrions percevoir un pourcentage de cette taxe.

Il s'agit des logements « à l'abandon » depuis plus de 2 ans.

Mr SIUTAT propose de prendre des renseignements plus précis et de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil. Les élus sont tous d'accords.

### **4. Restitution ALSH aux communes d'Abzac, Les Billaux et Pomerol ainsi que la ludothèque de Libourne**

Mr le Maire indique à l'assemblée que la Cali nous demande délibérer au sujet de la restitution ALSH aux communes d'Abzac, Les Billaux et Pomerol ainsi que la ludothèque de Libourne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la restitution ALSH aux communes d'Abzac, Les Billaux et Pomerol ainsi que la ludothèque de Libourne.

### **5. Amortissement**

Mr le Maire explique que des études réalisées en 2017 et 2019 concernant l'accessibilité et la rénovation de l'Eglise n'ont pas été suivies de travaux.

Ainsi, selon la Trésorerie, il convient de les immobiliser.

Mr le Maire demande aux élus de délibérer à ce sujet et d'imputer ces études au compte approprié pour les amortir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'imputer l'étude ADAP de 2017 (pour un montant de 2190.00 euros) et l'étude diagnostic de l'Eglise de 2019 (pour un montant de 8760.00 euros) au compte approprié puisque ces dernières n'ont pas été suivies de travaux.

### **6. Décisions modificatives budgétaires**

Mr le Maire explique que dans le cadre de l'amortissement des deux études dont nous parlons ci-dessus, nous devons prendre deux décisions modificatives budgétaires afin d'approvisionner le compte adéquate.

Mr le Maire propose une décision modificative en section de fonctionnement :

Le transfert de la somme de 5256.00 euros du compte 615221 chapitre 011 au compte 681 chapitre 042.

Mr le Maire propose une décision modificative en section d'investissement :

Le transfert de la somme de 5256.00 euros du compte 132 chapitre 13 au compte 2803 chapitre 040.

La somme de 5256.00 euros correspond à l'amortissement pour 4 ans (sur 5) de l'étude ADAP, additionnée à l'amortissement pour 2 ans (sur 5) de l'étude diagnostic de l'Eglise, soit :

1752.00 + 3504.00 = 5256.00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'effectuer ces deux décisions modificatives.

## **7. FDAEC 2021**

La répartition annuelle du Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC), a permis d'envisager l'attribution à notre commune la somme de Huit Mille Cinq Cent euros (8 500.00 €) pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'affecter au FDAEC pour l'année 2021 les travaux suivants :
  - Réfection du logement communal
- De demander au Conseil Départemental de lui attribuer cette subvention de 8 500.00 euros pour cette opération.
- D'assurer le solde de ces travaux en autofinancement prévu au budget 2021.

### **Questions diverses :**

- Permis d'aménager 03314721W0001 : lotissement Curton

Notre avocat Maître BOURIE est présent afin d'expliquer la situation.

Le délai d'instruction du PA se termine au 9/11/2021.

Ainsi, la municipalité devra accorder ou non ce PA.

Il explique qu'en l'état du PLU actuel, mis en place par l'ancienne municipalité, rien ne s'oppose à la création de ce lotissement, au contraire, tout cela a été prévu dans l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation). Le projet ne peut donc pas être rejeté.

Par ailleurs, il souligne que le dossier est en règle, et que des aménagements ont été faits afin de limiter au maximum l'écoulement des eaux pluviales vers le voisinage (bassins versants et pompes de relevages). Également, 3 lots ont été supprimés : 1 cédé à un voisin du projet et les deux autres simplement enlevés à la demande de la municipalité.

Le lotissement aura un cahier des charges signé par les habitants. Un lot correspondra à une seule habitation. Il n'y aura pas de maison à étage.

La Mairie ne reprendra pas la gestion des communs : entretien espaces verts, voirie, éclairage, système hydraulique, ... Cela sera géré en Conseil Syndical par l'association du lotissement.

- Salle des fêtes : un dégât des eaux empêche son utilisation.

Une canalisation fuit dessous l'enrobé du parking. Des devis sont en cours afin de faire une tranchée pour réparer cette fuite. Il a été pensé de brancher la salle des fêtes sur un robinet existant auparavant à la cantine, or il n'y est plus. Il a peut-être été supprimé par la municipalité précédente.

- Vitesse bourg : Mr Siutat a rencontré Mr Martineau du Conseil Départemental. Il a réalisé une étude. Des aménagements sont prévus afin de faire réduire la vitesse là où cela sera nécessaire.
- Panneau lumineux : des devis sont en cours
- Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu à 11h.

L'ordre du jour étant épuisé,

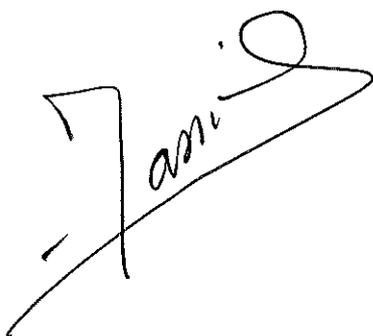
La séance est levée à 20h15

Fait à Daignac le 02.11.2021

**Le Maire,**

**Les Membres Présents,**

**Le Secrétaire de séance,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Janis', written over a horizontal line.